

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20190923-010

du 23 septembre 2019

n°010

page 1/2

EXTRAIT :

**GRAND
CHATELLERAULT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 82

PRESENTS (80) : M. LAVRARD, J. MELQUIOND, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, H. PREHER, J. DUMAS, E AZIHARI, B.ROUSSENQUE, J-M. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, G. MAUDUIT, N.CASSAN-FAUX, D. BEAUDEUX, F. MÉRY, P. BARAUDON, Y. GANIVELLE, C. GIGUET CLUCK (suppléante de J-M. TARDIF), A. PICHON, J. ROY, J-P. BARBOT, B.HENEAU, I. BARREAU, D. BOIREAU, J-C. BONNET, L. ROY, J. GAUTHIER, M. FAVREAU, C. DAGUISE, P. BIGOT, B.de COURRÈGES, P. MOREAU, P. GUÉNAIRE, F. MERCHADOU, H. COLIN, D.TREMBLAIS, P. VILLETTE, R. GRANDIN, A. GUIMARD, C.PIAULET, B. SULLI, D.GAUTHIER, L. CLAVE, Y. BOINOT, F. REBY, G. WIBAUX, E. BAILLY, P.BARBOT, J-J. BERTHELLEMY, A. BRAGUIER, J-P. CONTE, M. GODET, L. JUGÉ, Y. ÉCALE, G. PEROCHON, D. MARTIN, M. CHAINEAU, D. CHAINE, P. FOUCTEAU, M. PONTIER

POUVOIRS (11) : I. RABUSSIER donne pouvoir à H. COLIN
P. ROCHER donne pouvoir à P. VILLETTE
B. FONTAINE donne pouvoir à JP. CONTE
JP. ABELIN donne pouvoir à M. LAVRARD
L. RABUSSIER donne à pouvoir AF. BOURAT
C.FARINEAU donne pouvoir à E. AZIHARI
P. MIS donne pouvoir à JM. MEUNIER
T. BAUDIN donne pouvoir à M. BEN EMBAREK
M. MONTASSIER donne pouvoir à H. PREHER
F. BRAILLARD donne pouvoir à G. MAUDUIT
JF. DABILLY donne pouvoir à D. CHAINE

EXCUSES (11) : G. MICHAUD, M. METAIS, E. AUDEBERT, J-M. MAZAUD, B. MORIN, J-L. POYANT M-L. CHABOT, T. PRIEUR, C. PÉPIN, F. SCHMITT, P. BERNARD

Nom du secrétaire de séance : Martine GODET

RAPPORTEUR : Madame Anne-Florence BOURAT

**OBJET : Conservatoire de musique, de danse et de théâtre Clément Janequin (CRD) :
Création d'une tarification spécifique classe à horaires aménagés**

Par délibération en date du 8 avril 2019, le conseil communautaire a fixé les tarifs du conservatoire Clément Janequin pour l'année scolaire 2019-2020.

Parallèlement, la collectivité, en partenariat avec le collège de St Gervais les trois clochers, a travaillé à la création d'une classe à horaires aménagés. La réponse positive des instances de l'Education Nationale étant parvenue après le 8 avril, il convient de compléter la délibération du 8 avril, et créer une tarification spécifique pour ce dispositif.

VU l'article 3 alinéa II.3 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

VU la délibération n° 2 du conseil communautaire du 19 novembre 2018 définissant les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire dont le conservatoire de musique et de danse à rayonnement départemental Clément Janequin,

VU la délibération n°16 du conseil communautaire du 25 juin 2012 relative à l'organisation de l'enseignement artistique sur le territoire,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAUD

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20190923-010

du 23 septembre 2019

n°010

page 2/2

VU la délibération n° 13 du conseil communautaire du 8 avril 2019 fixant les tarifs pour l'année scolaire 2019/2020,

CONSIDERANT qu'il convient de créer une tarification spécifique aux élèves inscrits en classe à horaires aménagés,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide de modifier l'alinéa « I – tarifs annuels » comme suit :

I – Tarifs annuels

A) Droit d'inscription

Le droit d'inscription de 30 € perçu le jour de l'inscription, est payé par tous et n'est pas remboursable. (A)

Devront également s'acquitter de ce droit, au plus tard fin octobre de l'année scolaire en cours,

- les membres des 3 associations partenaires dont les cours sont encadrés par des enseignants du conservatoire :
 - l'Orchestre d'Harmonie du Pays Châtelleraudais
 - Chant'ellerault
 - l'Ensemble vocal Clément Janequin
- les élèves inscrits en classe à horaires aménagés

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique,
Nadège GROLLIER